

Les soins hospitaliers peuvent parfois survenir de manière imprévue et coûter plus cher que prévu. Si vous n'avez pas d'assurance ou si vous éprouvez des difficultés à régler vos frais médicaux, Scripps propose plusieurs solutions selon votre situation.

## AIDE POUR PAYER VOTRE FACTURE

- **Aide caritative** : Pour les patients à faible revenu et non assurés gagnant moins de 200 % du Federal Poverty Level (FPL, selon l'acronyme anglais), Scripps annule la totalité de la facture.
- **Paiement à tarif réduit** : Pour les patients gagnant entre 201 % et 400 % du FPL, Scripps efface une partie de la facture.
- **Programme d'auto-paiement** : Quel que soit votre revenu, si vous n'êtes pas assuré, Scripps vous proposera une facture à tarif réduit.
- **Plans de paiement** : Des plans de paiement échelonnés sans intérêt sont également possibles.

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Remplissez une Demande d'assistance financière afin que nous puissions évaluer les solutions auxquelles vous êtes éligible selon votre situation financière particulière.

Vous pouvez :

- Renseigner le formulaire en ligne via votre portail MyScripps
- Imprimer un exemplaire depuis Scripps.org, ou
- Contacter le **1-877-SCRIPPS (727-4777)** pour obtenir de l'aide ou davantage d'informations sur l'assistance financière

## PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX AUXQUELS VOUS POUVEZ ÊTRE ADMISSIBLE

Le programme Medi-Cal Hospital Presumptive Eligibility offre un accès immédiat et temporaire à Medi-Cal sans frais pour les personnes éligibles. Les demandes sont disponibles auprès du service d'admission de l'hôpital. Les conditions de revenu et critères d'admissibilité varient régulièrement. Pour obtenir de l'aide dans la demande Medi-Cal, appelez le 1-866-262-9881.

La California Health Benefit Exchange peut proposer un contrat d'assurance avec subventions gouvernementales qui réduisent le montant de votre prime mensuelle, selon vos revenus.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur CoveredCA.com ou appelez le 1-800-300-1506.

## RESSOURCES SCRIPPS

Pour obtenir gratuitement les copies des politiques d'assistance financière de Scripps, le Résumé en langage clair et le formulaire de demande :

- Contactez nos conseillers financiers au **1-877-SCRIPPS (727-4777)**,
- Rendez-vous sur **Scripps.org/HelpPayingYourBill**
- Présentez-vous au service d'admission principal de n'importe quel hôpital Scripps ou
- Scripps Corporate Business Services,
- 10790 Rancho Bernardo Rd., San Diego, CA 92127 (États-Unis).
- Créez un compte MyScripps ou connectez-vous pour initier votre demande d'assistance financière.

Pour plus de renseignements sur nos programmes, visitez **Scripps.org/HelpPayingYourBill**. Indiquez-nous si vous avez besoin de nos services d'interprétation gratuits ou d'un document traduit dans votre langue.

## AVIS DE DISPONIBILITÉ DES SERVICES ÉVALUABLES EN LIGNE

Les consommateurs peuvent consulter la liste de nos services évaluables à l'avance sur **Scripps.org/PriceTransparency**. Les patients de Scripps peuvent aussi obtenir ces informations sur leur portail MyScripps et sur **Scripps.org/MyScrippsEstimates**.

## PROGRAMME DE RÉCLAMATION DES FACTURES HOSPITALIÈRES

Le Hospital Bill Complaint Program est un programme d'État qui examine les décisions relatives à votre admissibilité à une aide financière. Si vous considérez que votre demande a été injustement refusée, vous pouvez déposer une réclamation auprès du Hospital Bill Complaint Program.

Consultez [HospitalBillComplaintProgram.hcai.ca.gov](http://HospitalBillComplaintProgram.hcai.ca.gov) pour plus d'informations ou pour déposer une réclamation.

## AIDE AUX CONSOMMATEURS LOCALE

Des organismes de défense des consommateurs proposent gratuitement leur aide pour comprendre la facturation et les modalités de paiement. Vous pouvez appeler le Health Consumer Alliance au 888 804-3536 ou consulter [healthconsumer.org](http://healthconsumer.org) pour plus de renseignements.

## ASSISTANCE LINGUISTIQUE

Consultez le lien **Scripps.org/Identify** pour choisir la langue souhaitée.

## Aide et services pour les personnes en situation de handicap

Des supports adaptés, tels que des documents en braille, en grands caractères, audio ou dans d'autres formats électroniques accessibles, sont disponibles. Ces services sont offerts sans frais.